

**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 28 Mars 2023

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 29 Mars 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Date de convocation :
23/03/2023

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

Date d'affichage :
29/03/2023

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,
Céline ELIE, Stéphane EXBRAYAT, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Chantal NIWINSKI, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Fabien PLASSON, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON, Paul THIOILLIERE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture de Saint-
Etienne le :

Et publication ou
notification du :

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Josselin DOURRET à Aurélie GRANGE,
- Vincent DUCREUX à Laurence LAROIX,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Geneviève MANDON à Christian SEUX,
- Laurent PEREZ à Robert CORVAISIER,
- Pascale ROCHETIN à Denis THOUMY,
- Mireille TARDY à Jean-François CHORAIN,
- Catherine VARIN à Chantal NIWINSKI,
- Isabelle VERNAY à Stéphane HEYRAUD.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :
Sandra CHAFFANJON, Philippe HEITZ.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Julien MATHOULIN.

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

Objet : Election d'un Président de séance pour le vote du Compte Administratif

Monsieur le Président explique qu'en vertu de l'article L 2121-14 du CGCT, le Président peut assister à la discussion sur le Compte Administratif, mais doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Communautaire doit donc élire un Président de séance pour faire voter le Compte Administratif.

Il est procédé à l'élection du Président de séance.

Monsieur le Président propose la candidature de Christian SEUX. Aucun autre candidat ne se présente.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve la nomination de Christian SEUX comme Président de séance.

Ont signé au registre tous les membres présents.

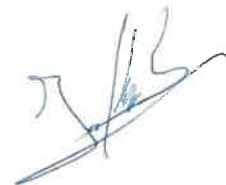
Copie certifiée conforme.

A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



Le Secrétaire de séance,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20230328-2023_7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 28 Mars 2023

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 29 Mars 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Date de convocation :
23/03/2023

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

Date d'affichage :
29/03/2023

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Céline ELIE, Stéphane EXBRAYAT, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Chantal NIWINSKI, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Fabien PLASSON, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture de Saint-
Etienne le :

Et publication ou
notification du :

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Josselin DOURRET à Aurélie GRANGE,
- Vincent DUCREUX à Laurence LAROIX,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Geneviève MANDON à Christian SEUX,
- Laurent PEREZ à Robert CORVAISIER,
- Pascale ROCHETIN à Denis THOUMY,
- Mireille TARDY à Jean-François CHORAIN,
- Catherine VARIN à Chantal NIWINSKI,
- Isabelle VERNAY à Stéphane HEYRAUD.

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :
Sandra CHAFFANJON, Philippe HEITZ.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Julien MATHOULIN.

Objet : Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion 2022

Les comptes de gestion ayant été transmis, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider l'exécution comptable du Percepteur pour le Budget Principal de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, les réalisations 2022 étant conformes à celles du Compte Administratif.

COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET PRINCIPAL			
	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Total des Sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	8 253 892,27 €	9 383 849,38 €	17 637 741,65 €
Recettes réalisées	3 221 214,77 €	7 280 064,56 €	10 501 279,33 €
DÉPENSES			
Prévisions budgétaires totales	8 253 892,27 €	9 383 849,38 €	17 637 741,65 €
Dépenses réalisées	2 019 828,09 €	7 485 548,88 €	9 505 376,97 €
Résultat de l'exercice	1 201 386,68 €	-205 484,32 €	995 902,36 €

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve le Compte de Gestion 2022 du Budget Principal de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

**Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme.
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20230328-2023_8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

Le Secrétaire de séance,



**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 28 Mars 2023

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 29 Mars 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Date de convocation :
23/03/2023

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

Date d'affichage :
29/03/2023

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Céline ELIE, Stéphane EXBRAYAT, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Chantal NIWINSKI, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Fabien PLASSON, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture de Saint-
Etienne le :

Et publication ou
notification du :

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Josselin DOURRET à Aurélie GRANGE,
- Vincent DUCREUX à Laurence LAROIX,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Geneviève MANDON à Christian SEUX,
- Laurent PEREZ à Robert CORVAISIER,
- Pascale ROCHETIN à Denis THOUMY,
- Mireille TARDY à Jean-François CHORAIN,
- Catherine VARIN à Chantal NIWINSKI,
- Isabelle VERNAY à Stéphane HEYRAUD.

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :
Sandra CHAFFANJON, Philippe HEITZ.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Julien MATHOULIN.

**Objet : Budget Annexe de l'Espace Nordique des Monts du Pilat - Approbation
du Compte de Gestion 2022**

Les comptes de gestion ayant été transmis, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider l'exécution comptable du Percepteur pour le Budget Annexe de l'Espace Nordique des Monts du Pilat de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, les réalisations 2022 étant conformes à celles du Compte Administratif.

COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE ESPACE NORDIQUE			
	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Total des Sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	402 431,55 €	385 291,34 €	787 722,89 €
Recettes réalisées	87 710,46 €	167 028,04 €	254 738,50 €
DÉPENSES			
Prévisions budgétaires totales	402 431,55 €	385 291,34 €	787 722,89 €
Dépenses réalisées	60 418,76 €	136 917,74 €	197 336,50 €
Résultat de l'exercice	27 291,70 €	30 110,30 €	57 402,00 €

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve le Compte de Gestion 2022 du Budget Annexe de l'Espace Nordique des Monts du Pilat de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

**Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme.
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



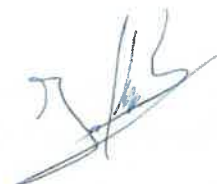
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20230328-2023_9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

Le Secrétaire de séance,



**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 28 Mars 2023

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 29 Mars 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Date de convocation :
23/03/2023

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

Date d'affichage :
29/03/2023

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,
Céline ELIE, Stéphane EXBRAYAT, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Chantal NIWINSKI, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Fabien PLASSON, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture de Saint-
Etienne le :

Et publication ou
notification du :

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Josselin DOURRET à Aurélie GRANGE,
- Vincent DUCREUX à Laurence LAROIX,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Geneviève MANDON à Christian SEUX,
- Laurent PEREZ à Robert CORVAISIER,
- Pascale ROCHETIN à Denis THOUMY,
- Mireille TARDY à Jean-François CHORAIN,
- Catherine VARIN à Chantal NIWINSKI,
- Isabelle VERNAY à Stéphane HEYRAUD.

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :
Sandra CHAFFANJON, Philippe HEITZ.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Julien MATHOULIN.

**Objet : Budget Annexe des bâtiments économiques en location - Approbation
du Compte de Gestion 2022**

Les comptes de gestion ayant été transmis, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider l'exécution comptable du Percepteur pour le Budget Annexe des bâtiments économiques en location de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, les réalisations 2022 étant conformes à celles du Compte Administratif.

COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS ÉCONOMIQUES EN LOCATION			
	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Total des Sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	1 060 679,88 €	406 060,67 €	1 466 740,55 €
Recettes réalisées	21 429,37 €	42 967,95 €	64 397,32 €
DÉPENSES			
Prévisions budgétaires totales	1 060 679,88 €	406 060,67 €	1 466 740,55 €
Dépenses réalisées	46 179,88 €	24 781,81 €	70 961,69 €
Résultat de l'exercice	-24 750,51 €	18 186,14 €	-6 564,37 €

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve le Compte de Gestion 2022 du Budget Annexe des bâtiments économiques en location de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

**Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme.
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20230328-2023_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

Le Secrétaire de séance,



**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 28 Mars 2023

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 29 Mars 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Date de convocation :
23/03/2023

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

Date d'affichage :
29/03/2023

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Céline ELIE, Stéphane EXBRAYAT, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Chantal NIWINSKI, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Fabien PLASSON, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture de Saint-
Etienne le :

Et publication ou
notification du :

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Josselin DOURRET à Aurélie GRANGE,
- Vincent DUCREUX à Laurence LAROIX,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Geneviève MANDON à Christian SEUX,
- Laurent PEREZ à Robert CORVAISIER,
- Pascale ROCHETIN à Denis THOUMY,
- Mireille TARDY à Jean-François CHORAIN,
- Catherine VARIN à Chantal NIWINSKI,
- Isabelle VERNAY à Stéphane HEYRAUD.

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :
Sandra CHAFFANJON, Philippe HEITZ.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Julien MATHOULIN.

**Objet : Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques -
Approbation du Compte de Gestion 2022**

Les comptes de gestion ayant été transmis, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider l'exécution comptable du Percepteur pour le Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, les réalisations 2022 étant conformes à celles du Compte Administratif.

COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES			
	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Total des Sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	2 535 274,56 €	3 920 953,28 €	6 456 227,84 €
Recettes réalisées	1 691 609,02 €	1 923 921,13 €	3 615 530,15 €
DÉPENSES			
Prévisions budgétaires totales	2 535 274,56 €	3 920 953,28 €	6 456 227,84 €
Dépenses réalisées	1 829 244,58 €	1 923 921,13 €	3 753 165,71 €
Résultat de l'exercice	-137 635,56 €	0,00 €	-137 635,56 €

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve le Compte de Gestion 2022 du Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20230328-2023_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

Le Secrétaire de séance,



**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 28 Mars 2023

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	24
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	8
Soit votants	32
Titulaires absents	3
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 29 Mars 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Date de convocation :
23/03/2023

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

Date d'affichage :
29/03/2023

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 24 titulaires présents, à savoir :

Christian SEUX, Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2022,

Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Céline ELIE, Stéphane EXBRAYAT, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Chantal NIWINSKI, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Fabien PLASSON, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture de Saint-
Etienne le :

Et publication ou
notification du :

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 8 :

- Josselin DOURRET à Aurélie GRANGE,
- Vincent DUCREUX à Laurence LAROIX,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Geneviève MANDON à Christian SEUX,
- Laurent PEREZ à Robert CORVAISIER,
- Pascale ROCHETIN à Denis THOUMY,
- Mireille TARDY à Jean-François CHORAIN,
- Catherine VARIN à Chantal NIWINSKI.

Vote :

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 0

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 3 :
Isabelle VERNAY, Sandra CHAFFANJON, Philippe HEITZ.

6) Absent sorti de la salle au moment du vote du Compte Administratif 2022 : Stéphane HEYRAUD, Président.

7) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Julien MATHOULIN.

Objet : Budget Principal – Approbation du Compte Administratif 2022

Le compte de gestion transmis par le Percepteur pour le Budget Principal étant conforme à l'exécution budgétaire 2022, le Compte Administratif peut être adopté en l'état.

FONCTIONNEMENT		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Prévisions	9 383 849,38	9 383 849,38
Réalisé: Mandats / titres émis	7 449 769,88	7 190 545,88
Résultat de fonctionnement sans charges et produits à rattacher	-259 224,00 €	
Charges et produits à rattacher	35 779,00	89 518,68
	7 485 548,88	7 280 064,56
	-205 484,32	
INVESTISSEMENT		
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Prévisions	8 253 892,27	8 253 892,27
Réalisé: Mandats / titres émis	2 019 828,09	3 221 214,77
Résultat d'investissement	1 201 386,68 €	

Monsieur le Président de la CCMP sort de la salle et ne prend pas part à ce vote.

Christian SEUX, Président de séance fait procéder à ce vote.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve le Compte Administratif 2022 du Budget Principal de la Communauté de Communes.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme.
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



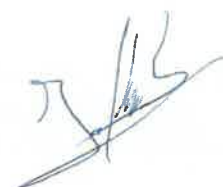
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20230328-2023_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

Le Secrétaire de séance,



**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 28 Mars 2023

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	24
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	8
Soit votants	32
Titulaires absents	3
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 29 Mars 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Date de convocation :
23/03/2023

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

Date d'affichage :
29/03/2023

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 24 titulaires présents, à savoir :

Christian SEUX, Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2022,

Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Céline ELIE, Stéphane EXBRAYAT, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Chantal NIWINSKI, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Fabien PLASSON, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture de Saint-
Etienne le :

Et publication ou
notification du :

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 8 :

- Josselin DOURRET à Aurélie GRANGE,
- Vincent DUCREUX à Laurence LAROIX,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Geneviève MANDON à Christian SEUX,
- Laurent PEREZ à Robert CORVAISIER,
- Pascale ROCHETIN à Denis THOUMY,
- Mireille TARDY à Jean-François CHORAIN,
- Catherine VARIN à Chantal NIWINSKI.

Vote :

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 0

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 3 :
Isabelle VERNAY, Sandra CHAFFANJON, Philippe HEITZ.

6) Absent sorti de la salle au moment du vote de l'Affectation du Résultat 2022 : Stéphane HEYRAUD, Président.

7) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Julien MATHOULIN.

Objet : Budget Principal – Affectation du résultat 2022

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'au vu des affectations opérées en 2022, sur la base des résultats 2021, le résultat de clôture est le suivant :

Résultat d'exécution					
	Résultat de clôture Exercice précédent 2021	Résultat d'exercice 2022	Résultat de clôture		Résultat de clôture
Fonctionnement	2 501 060,64	-205 484,32	2 295 576,32		2 295 576,32
Investissement	-824 800,55	1 201 386,68	376 586,13		376 586,13
			CGESTION / CA		
	Dépenses	Recettes	solde RAR		
RAR	593 981,00 €	1 362 587,00 €	768 606,00		
AFFECTATION DU RESULTAT					
Fonctionnement	Excédent de Fonctionnement au compte 002 (RF) :			2 295 576,32 €	
Investissement	Excédent d'Investissement au compte 001 (RI) :			376 586,13 €	

Monsieur le Président de la CCMP sort de la salle et ne prend pas part à ce vote.

Christian SEUX, Président de séance fait procéder à ce vote.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2022 au Budget Primitif 2023.

**Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme.
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,
Stéphane HEYRAUD




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20230328-2023_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

Le Secrétaire de séance,



**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 28 Mars 2023

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	24
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	8
Soit votants	32
Titulaires absents	3
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 29 Mars 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Date de convocation :
23/03/2023

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 24 titulaires présents, à savoir :

Date d'affichage :
29/03/2023

Christian SEUX, Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2022,

Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Céline ELIE, Stéphane EXBRAYAT, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Chantal NIWINSKI, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Fabien PLASSON, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture de Saint-
Etienne le :

Et publication ou
notification du :

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 8 :

- Josselin DOURRET à Aurélie GRANGE,
- Vincent DUCREUX à Laurence LAROIX,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Geneviève MANDON à Christian SEUX,
- Laurent PEREZ à Robert CORVAISIER,
- Pascale ROCHETIN à Denis THOUMY,
- Mireille TARDY à Jean-François CHORAIN,
- Catherine VARIN à Chantal NIWINSKI.

Vote :

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 0

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 3 :

Isabelle VERNAY, Sandra CHAFFANJON, Philippe HEITZ.

6) Absent sorti de la salle au moment du vote du Compte Administratif 2022 : Stéphane HEYRAUD, Président.

7) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Julien MATHOULIN.

**Objet : Budget Annexe de l'Espace Nordique des Monts du Pilat – Approbation du
Compte Administratif 2022**

Le compte de gestion transmis par le Percepteur pour le Budget Annexe de l'Espace Nordique des Monts du Pilat étant conforme à l'exécution budgétaire 2022, le Compte Administratif peut être adopté en l'état.

FONCTIONNEMENT		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Prévisions	385 291,34	385 291,34
Réalisé: Mandats / titres émis	136 917,74	167 028,04
Résultat de fonctionnement		30 110,30 €
INVESTISSEMENT		
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Prévisions	402 431,55	402 431,55
Réalisé: Mandats / titres émis	60 418,76	87 710,46
Résultat d'investissement		27 291,70 €

Monsieur le Président de la CCMP sort de la salle et ne prend pas part à ce vote.

Christian SEUX, Président de séance fait procéder à ce vote.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe de l'Espace Nordique des Monts du Pilat de la Communauté de Communes.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme.
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



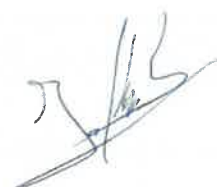
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20230328-2023_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

Le Secrétaire de séance,



**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 28 Mars 2023

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	24
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	8
Soit votants	32
Titulaires absents	3
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 29 Mars 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Date de convocation :
23/03/2023

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 24 titulaires présents, à savoir :

Date d'affichage :
29/03/2023

Christian SEUX, Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2022,
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Céline ELIE, Stéphane EXBRAYAT, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Chantal NIWINSKI, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Fabien PLASSON, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture de Saint-
Etienne le :

Et publication ou
notification du :

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 8 :

- Josselin DOURRET à Aurélie GRANGE,
- Vincent DUCREUX à Laurence LAROIX,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Geneviève MANDON à Christian SEUX,
- Laurent PEREZ à Robert CORVAISIER,
- Pascale ROCHETIN à Denis THOUMY,
- Mireille TARDY à Jean-François CHORAIN,
- Catherine VARIN à Chantal NIWINSKI.

Vote :

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 0

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 3 :
Isabelle VERNAY, Sandra CHAFFANJON, Philippe HEITZ.

6) Absent sorti de la salle au moment du vote de l'Affectation du Résultat 2022 : Stéphane HEYRAUD, Président.

7) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Julien MATHOULIN.

**Objet : Budget Annexe de l'Espace Nordique des Monts du Pilat –
Affectation du résultat 2022**

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'au vu des affectations opérées en 2022, sur la base des résultats 2021, le résultat de clôture est le suivant :

Résultat d'exécution			
	Résultat de clôture Exercice précédent 2021	Résultat d'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Fonctionnement	-235 475,54	30 110,30	-205 365,24
Investissement	-58 141,29	27 291,70	-30 849,59

	DEPENSES	RECETTES	solde RAR
RAR	0,00	25 289,00	25 289,00

AFFECTATION DU RESULTAT		
Fonctionnement	Déficit de fonctionnement au compte 002 (DF) :	-205 365,24 €
Investissement	Déficit d'investissement au compte 001 (DI) :	-30 849,59 €

Monsieur le Président de la CCMP sort de la salle et ne prend pas part à ce vote.

Christian SEUX, Président de séance fait procéder à ce vote.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2022 au Budget Primitif 2023.

**Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme.
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,
Stéphane HEYRAUD




Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-244200622-20230328-2023_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

Le Secrétaire de séance,



**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 28 Mars 2023

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	24
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	8
Soit votants	32
Titulaires absents	3
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 29 Mars 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Date de convocation :
23/03/2023

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 24 titulaires présents, à savoir :

Date d'affichage :
29/03/2023

Christian SEUX, Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2022,
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Céline ELIE, Stéphane EXBRAYAT, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Chantal NIWINSKI, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Fabien PLASSON, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture de Saint-
Etienne le :

Et publication ou
notification du :

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 8 :

- Josselin DOURRET à Aurélie GRANGE,
- Vincent DUCREUX à Laurence LAROIX,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Geneviève MANDON à Christian SEUX,
- Laurent PEREZ à Robert CORVAISIER,
- Pascale ROCHETIN à Denis THOUMY,
- Mireille TARDY à Jean-François CHORAIN,
- Catherine VARIN à Chantal NIWINSKI.

Vote :

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 0

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 3 :

Isabelle VERNAY, Sandra CHAFFANJON, Philippe HEITZ.

6) Absent sorti de la salle au moment du vote du Compte Administratif 2022 : Stéphane HEYRAUD, Président.

7) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Julien MATHOULIN.

**Objet : Budget Annexe des bâtiments économiques en location - Approbation
du Compte Administratif 2022**

Le compte de gestion transmis par le Percepteur pour le Budget Annexe des bâtiments économiques en location étant conforme à l'exécution budgétaire 2022, le Compte Administratif peut être adopté en l'état.

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Prévisions	406 060,67	406 060,67
Réalisé: Mandats / titres émis	24 781,81	42 967,95
Résultat de fonctionnement	18 186,14 €	
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Prévisions	1 060 679,88	1 060 679,88
Réalisé: Mandats / titres émis	46 179,88	21 429,37
Résultat d'investissement	-24 750,51 €	

Monsieur le Président de la CCMP sort de la salle et ne prend pas part à ce vote.

Christian SEUX, Président de séance fait procéder à ce vote.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe des bâtiments économiques en location de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



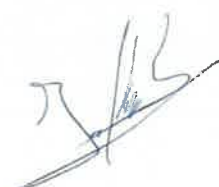
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20230328-2023_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

Le Secrétaire de séance,



**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 28 Mars 2023

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	24
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	8
Soit votants	32
Titulaires absents	3
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 29 Mars 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Date de convocation :
23/03/2023

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 24 titulaires présents, à savoir :

Date d'affichage :
29/03/2023

Christian SEUX, Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2022,

Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Céline ELIE, Stéphane EXBRAYAT, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Chantal NIWINSKI, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Fabien PLASSON, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture de Saint-
Etienne le :

Et publication ou
notification du :

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 8 :

- Josselin DOURRET à Aurélie GRANGE,
- Vincent DUCREUX à Laurence LAROIX,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Geneviève MANDON à Christian SEUX,
- Laurent PEREZ à Robert CORVAISIER,
- Pascale ROCHETIN à Denis THOUMY,
- Mireille TARDY à Jean-François CHORAIN,
- Catherine VARIN à Chantal NIWINSKI.

Vote :

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 0

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 3 :

Isabelle VERNAY, Sandra CHAFFANJON, Philippe HEITZ.

6) Absent sorti de la salle au moment du vote de l'Affectation du Résultat 2022 : Stéphane HEYRAUD, Président.

7) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance : Julien MATHOULIN.

Objet : Budget Annexe des bâtiments économiques en location - Affectation du résultat 2022

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'au vu des affectations opérées en 2022, sur la base des résultats 2021, le résultat de clôture est le suivant :

Résultat d'exécution			
	Résultat de clôture Exercice précédent 2021	Résultat d'exercice 2022	Résultat de clôture
Fonctionnement	-372 058,86 €	18 186,14 €	-353 872,72 €
Investissement	418 976,64 €	-24 750,51 €	394 226,13 €
AFFECTATION DU RESULTAT			
Fonctionnement	Déficit de fonctionnement au compte 002		-353 872,72 €
Investissement	Excédent d'investissement au compte 001		394 226,13 €

Monsieur le Président de la CCMP sort de la salle et ne prend pas part à ce vote.

Christian SEUX, Président de séance fait procéder à ce vote.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

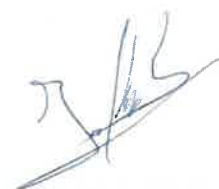
- Approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2022 au Budget Primitif 2023.

**Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme.
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



Le Secrétaire de séance,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20230328-2023_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 28 Mars 2023

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	24
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	8
Soit votants	32
Titulaires absents	3
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 29 Mars 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Date de convocation :
23/03/2023

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 24 titulaires présents, à savoir :

Date d'affichage :
29/03/2023

Christian SEUX, Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2022,

Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Céline ELIE, Stéphane EXBRAYAT, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Chantal NIWINSKI, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Fabien PLASSON, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture de Saint-
Etienne le :

Et publication ou
notification du :

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 8 :

- Josselin DOURRET à Aurélie GRANGE,
- Vincent DUCREUX à Laurence LAROIX,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Geneviève MANDON à Christian SEUX,
- Laurent PEREZ à Robert CORVAISIER,
- Pascale ROCHETIN à Denis THOUMY,
- Mireille TARDY à Jean-François CHORAIN,
- Catherine VARIN à Chantal NIWINSKI.

Vote :

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 0

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 3 :

Isabelle VERNAY, Sandra CHAFFANJON, Philippe HEITZ.

6) Absent sorti de la salle au moment du vote du Compte Administratif 2022 : Stéphane HEYRAUD, Président.

7) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Julien MATHOULIN.

**Objet : Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques –
Approbation du Compte Administratif 2022**

Le compte de gestion transmis par le Percepteur pour le Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques étant conforme à l'exécution budgétaire 2022, le Compte Administratif peut être adopté en l'état.

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Prévisions	3 920 953,28	3 920 953,28
Réalisé: Mandats / titres émis	1 923 921,13	1 923 921,13
Résultat de fonctionnement	0,00 €	
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Prévisions	2 535 274,56	2 535 274,56
Réalisé: Mandats / titres émis	1 829 244,58	1 691 609,02
Résultat d'investissement	-137 635,56 €	

Monsieur le Président de la CCMP sort de la salle et ne prend pas part à ce vote.

Christian SEUX, Président de séance fait procéder à ce vote.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques de la Communauté de Communes.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme.
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



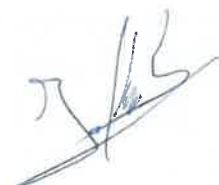
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20230328-2023_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

Le Secrétaire de séance,



**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 28 Mars 2023

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	24
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	8
Soit votants	32
Titulaires absents	3
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 29 Mars 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Date de convocation :
23/03/2023

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 24 titulaires présents, à savoir :

Date d'affichage :
29/03/2023

Christian SEUX, Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2022,
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Céline ELIE, Stéphane EXBRAYAT, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Chantal NIWINSKI, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Fabien PLASSON, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture de Saint-
Etienne le :

Et publication ou
notification du :

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 8 :

- Josselin DOURRET à Aurélie GRANGE,
- Vincent DUCREUX à Laurence LAROIX,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Geneviève MANDON à Christian SEUX,
- Laurent PEREZ à Robert CORVAISIER,
- Pascale ROCHETIN à Denis THOUMY,
- Mireille TARDY à Jean-François CHORAIN,
- Catherine VARIN à Chantal NIWINSKI.

Vote :

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 0

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 3 :
Isabelle VERNAY, Sandra CHAFFANJON, Philippe HEITZ.

6) Absent sorti de la salle au moment du vote de l'Affectation du Résultat 2022 : Stéphane HEYRAUD, Président.

7) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Julien MATHOULIN.

**Objet : Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques –
Affectation du résultat 2022**

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'au vu des affectations opérées en 2022, sur la base des résultats 2021, le résultat de clôture est le suivant :

Résultat d'exécution

	Résultat de clôture Exercice précédent 2021		Résultat d'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Fonctionnement	1,92		0,00	1,92
Investissement	-170 734,35		-137 635,56	-308 369,91
AFFECTATION DU RESULTAT				
Fonctionnement	Excédent de fonctionnement au compte 002 (DF/RF) :			1,92 €
Investissement	Déficit d'investissement au compte 001 (DI)			- 308 369,91 €

Monsieur le Président de la CCMP sort de la salle et ne prend pas part à ce vote.

Christian SEUX, Président de séance fait procéder à ce vote.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2022 au Budget Primitif 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



Le Secrétaire de séance,



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-244200622-20230328-2023_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 28 Mars 2023

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 29 Mars 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Date de convocation :
23/03/2023

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

Date d'affichage :
29/03/2023

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Céline ELIE, Stéphane EXBRAYAT, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Chantal NIWINSKI, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Fabien PLASSON, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture de Saint-
Etienne le :

Et publication ou
notification du :

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Josselin DOURRET à Aurélie GRANGE,
- Vincent DUCREUX à Laurence LAROIX,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Geneviève MANDON à Christian SEUX,
- Laurent PEREZ à Robert CORVAISIER,
- Pascale ROCHETIN à Denis THOUMY,
- Mireille TARDY à Jean-François CHORAIN,
- Catherine VARIN à Chantal NIWINSKI,
- Isabelle VERNAY à Stéphane HEYRAUD.

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :
Sandra CHAFFANJON, Philippe HEITZ.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Julien MATHOULIN.

Objet : Budget Principal – Approbation du Budget Primitif 2023

Monsieur le Président présente la proposition du Budget Primitif 2023 du Budget Principal.

(Montants en euros)

Section de Fonctionnement	
DEPENSES	BP 2023
011. Charges à caractère général	1 561 923,14
012. Charges de personnel	1 835 985,66
014. Atténuation de produits	2 106 891,43
65. Autres charges de gestion courante	2 992 204,13
Total des dépenses de gestion courante	8 497 004,36
66. Charges financières	63 441,92
67. Charges exceptionnelles	1 389,71
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 561 835,99
042. Opérations d'ordre entre sections	928 902,28
022. Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	928 902,28
002. Déficit antérieur reporté	0,00
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT	9 490 738,27
Autofinancement (023 & 021)	272 578,97
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT avec AUTOFINANCEMENT	9 763 317,24
RECETTES	BP 2023
013. Atténuation de charges	10 000,00
70. Produits des services du domaine	157 710,00
72. Travaux en régie	0,00
73. Impôts et taxes	2 252 582,90
731. Fiscalité Locale	3 213 833,00
74. Dotations et participations	1 681 040,85
75. Autres produits de gestion courante	14 184,00
Total des recettes de gestion courante	7 329 350,75
76. Produits financiers	10,00
77. Produits exceptionnels	100,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 329 460,75
042. Opérations d'ordre entre sections	138 280,17
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	138 280,17
002. Excédent antérieur reporté	2 295 576,32
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT	9 763 317,24

Section d'Investissement	
DEPENSES	BP 2023
13. Subventions d'investissement	0,00
20. Immobilisations incorporelles	91 786,00
204. Subventions d'équipement	867 449,00
205. Concessions et droits similaires	0,00
21. Immobilisations corporelles	2 762 768,00
23. Immobilisations en cours	1 091 538,00
Total des dépenses d'équipement	4 813 541,00
16. Emprunts et dettes assimilés	467 000,00
26. Participations et créances rattachées	837 500,00
27. Autres immobilisations financières	175 630,00
Total des dépenses financières	1 480 130,00
040. Opérations d'ordre en sections	138 280,17
041. Opérations d'ordres à l'intérieur de la section	0,00
020. Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	138 280,17
001. Déficit antérieur reporté	0,00
DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT	6 431 951,17
RECETTES	BP 2023
13. Subventions d'investissement	3 099 120,00
16. Emprunts et dettes assimilés	1 051 136,79
21. Immobilisations corporelles	0,00
23. Immobilisations corporelles en cours	0,00
Total des recettes d'équipement	4 150 256,79
10. Dotations, fonds divers et réserves	481 663,00
26. Participations et créances rattachées	0,00
27. Autres immobilisations financières	221 964,00
024. Produits de cession	0,00
Total des recettes réelles d'investissement	4 853 883,79
040. 041. Opérations d'ordre en sections	928 902,28
Autofinancement (023 & 021)	272 578,97
Total des recettes d'ordre d'investissement	1 201 481,25
001. Excédent antérieur reporté	376 586,13
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT	6 431 951,17

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la nomenclature M57, et au vu de l'article L5217-10-1 et suivants et notamment l'art. L5217-10-5 du CGCT, « le budget est voté par nature ou par fonction. Si le budget est voté par nature, il comporte, en outre, une présentation croisée par fonction. »

Ceci est valable pour le budget principal.

La proposition du Budget Primitif 2023 sous forme de présentation croisée est la suivante :

Budget PRINCIPAL		PRESENTATION CROISEE													
Section de Fonctionnement		PAR CHAPITRE ET PAR FONCTION													
		01 non ventilables	0 services ge. et communication hors 01 et gestion des fonds européens	0-5 gestion fonds européens	1 sécurité	2 enseignements, formation, prof. apprentissage	3 cult. Vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	4 social et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA	5 aménagement des territoires et habitat	6 action économique, agriculture & tourisme	7 environnement	8 transports	TOTAL	
DEPENSES		BP 2023													
01 I. Charges à caractère général	1 561 933,14		326 887,00 €					320 607,14 €		255 119,00 €	516 211,00 €	99 554,00 €	43 545,00 €	1 561 933,14 €	
012. Charges de personnel	1 835 985,66		1 816 317,83 €					19 667,83 €						1 835 985,66 €	
014. Atténuation de produits	2 106 891,43		2 106 891,43 €											2 106 891,43 €	
03. Autres charges de gestion courante	2 597 102,17		2 597 102,17 €					332 337,96 €		9 400,00 €	53 364,00 €			2 992 204,13 €	
06. Charges financières	63 441,92		63 441,92 €											63 441,92 €	
042. Opérations d'ordre entre sections	1 389,71		500,00 €					889,71 €						1 389,71 €	
032. Dépenses imprévues	928 902,28		928 902,28 €											928 902,28 €	
Autofinancement (023 & 021)	272 578,97		272 578,97 €											272 578,97 €	
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT	9 763 317,34 €	- €	8 812 631,60 €	- €	- €	- €	- €	673 592,64 €	- €	264 519,00 €	569 575,00 €	99 554,00 €	43 545,00 €	9 763 317,34 €	
RECETTES		BP 2023													
013. Atténuation de charges	10 000,00 €		10 000,00 €											10 000,00 €	
70. Produits des services du domaine	157 710,00 €		1 600,00 €							39 760,00 €	10 250,00 €			157 710,00 €	
72. Travaux en régie	- €													- €	
73. Impôts et taxes	2 252 582,90 €		2 252 582,90 €											2 252 582,90 €	
731. Fiscalité Locale	3 213 833,00 €		3 213 833,00 €											3 213 833,00 €	
74. Dotations et participations	1 681 040,85 €		850 356,00 €					570 365,85 €		78 000,00 €	162 319,00 €	20 000,00 €		1 681 040,85 €	
75. Autres produits de gestion courante	14 184,00 €		1 184,00 €								13 000,00 €			14 184,00 €	
76. Produits financiers	10,00 €		10,00 €											10,00 €	
77. Produits exceptionnels	100,00 €		100,00 €											100,00 €	
042. Opérations d'ordre entre sections	138 280,17 €	138 280,17 €												138 280,17 €	
002. Excédent antérieur reporté	2 295 576,32 €		2 295 576,32 €											2 295 576,32 €	
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT	9 763 317,34 €	2 433 856,49 €	6 329 665,90 €	- €	- €	- €	- €	676 465,85 €	- €	117 760,00 €	185 569,00 €	- €	20 000,00 €	9 763 317,34 €	

Budget PRINCIPAL		2 023 PRESENTATION CROISEE													
Section d'Investissement		PAR CHAPITRE ET PAR FONCTION													
		01 non ventilables	0 services ge. et communication hors 01 et gestion des fonds européens	0-5 gestion fonds européens	1 sécurité	2 enseignements, formation, prof. apprentissage	3 cult. Vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	4 social et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA	5 aménagement des territoires et habitats	6 action économique, agriculture & tourisme	7 environnement	8 transports		
DEPENSES	BP 2023														
13. Subventions d'investissement	- €													- €	
20. Immobilisations Incorporables	91 786,00 €		2 500,00 €							84 786,00 €	4 500,00 €			91 786,00 €	
204. Subventions d'équipement	867 449,00 €		400,00 €						218 342,00 €	281 726,00 €	366 981,00 €			867 449,00 €	
205. Concessions et droits similaires	- €													- €	
21. Immobilisations corporelles	2 762 768,00 €		64 623,00 €					190 930,00 €		616 000,00 €	1 868 163,00 €	23 052,00 €		2 762 768,00 €	
23. Immobilisations en cours	1 091 538,00 €										1 091 538,00 €			1 091 538,00 €	
16. Emprunts et dettes assimilés	467 000,00 €	467 000,00 €												467 000,00 €	
26. Participations et créances rattachées	837 500,00 €									800 000,00 €		37 500,00 €		837 500,00 €	
27. Autres immobilisations financières	175 630,00 €										175 630,00 €			175 630,00 €	
040. Opérations d'ordre en sections	138 280,17 €	138 280,17 €												138 280,17 €	
041. Opérations d'ordres à l'intérieur de la section	- €													- €	
020. Dépenses Imprévues	- €													- €	
001. Déficit antérieur reporté	- €													- €	
DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT	6 431 951,17 €	605 280,17 €	67 523,00 €	- €	- €	- €	- €	409 272,00 €	- €	1 782 312,00 €	3 596 812,00 €	60 553,00 €	- €	6 431 951,17 €	
RECETTES	BP 2023														
13. Subventions d'investissement	3 099 120,00 €		377 687,00 €					271 367,00 €		84 000,00 €	2 291 543,00 €	59 941,00 €	14 582,00 €	3 099 120,00 €	
16. Emprunts et dettes assimilés	1 051 136,79 €	1 051 136,79 €												1 051 136,79 €	
21. Immobilisations corporelles	- €													- €	
23. Immobilisations corporelles en cours	- €													- €	
10. Dotations, fonds divers et réserves	481 663,00 €	4 182,00 €						21 517,00 €		46 095,00 €	404 129,00 €		5 740,00 €	481 663,00 €	
26. Participations et créances rattachées	- €													- €	
27. Autres immobilisations financières	221 964,00 €										221 964,00 €			221 964,00 €	
024. Produits de cession	- €													- €	
040. 041. Opérations d'ordre en sections	928 902,28 €	928 902,28 €												928 902,28 €	
Autofinancement (023 & 021)	272 578,97 €	272 578,97 €												272 578,97 €	
001. Excédent antérieur reporté	376 586,13 €	376 586,13 €												376 586,13 €	
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT	6 431 951,17 €	2 633 386,17 €	377 687,00 €	- €	- €	- €	- €	292 884,00 €	- €	130 095,00 €	2 917 634,00 €	59 941,00 €	20 322,00 €	6 431 951,17 €	

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve le Budget Primitif 2023 du Budget Principal,
- Approuve le rapport de présentation budgétaire et le lancement des opérations d'investissement pour 2023 telles qu'elles figurent dans ledit rapport,
- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer tous documents ou actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Prend acte de la communication à l'exécutif de la ventilation budgétaire indicative, par article, et le contenu prévisionnel de chacun d'eux.

Ont signé au registre tous les membres présents.

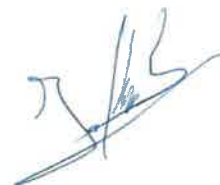
Copie certifiée conforme.

A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



Le Secrétaire de séance,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20230328-2023_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 28 Mars 2023

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 29 Mars 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Date de convocation :
23/03/2023

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

Date d'affichage :
29/03/2023

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,
Céline ELIE, Stéphane EXBRAYAT, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Chantal NIWINSKI, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Fabien PLASSON, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture de Saint-
Etienne le :

Et publication ou
notification du :

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Josselin DOURRET à Aurélie GRANGE,
- Vincent DUCREUX à Laurence LAROIX,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Geneviève MANDON à Christian SEUX,
- Laurent PEREZ à Robert CORVAISIER,
- Pascale ROCHETIN à Denis THOUMY,
- Mireille TARDY à Jean-François CHORAIN,
- Catherine VARIN à Chantal NIWINSKI,
- Isabelle VERNAY à Stéphane HEYRAUD.

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :
Sandra CHAFFANJON, Philippe HEITZ.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Julien MATHOULIN.

**Objet : Budget Annexe de l'Espace Nordique des Monts du Pilat – Approbation
du Budget Primitif 2023**

Monsieur le Président présente la proposition du Budget Primitif 2023 du Budget Annexe de l'Espace Nordique des Monts du Pilat.

(Montants en euros)

Section de Fonctionnement	
DEPENSES	BP 2023
011. Charges à caractère général	88 073,20
012. Charges de personnel	0,00
014. Atténuation de produits	0,00
65. Autres charges de gestion courante	0,00
<i>Total des dépenses de gestion courante</i>	<i>88 073,20</i>
66. Charges financières	2 411,23
67. Charges exceptionnelles	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	90 484,43
042. Opérations d'ordre entre sections	76 989,92
022. Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	0,00
002. Déficit antérieur reporté	205 365,24
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT	372 839,59
Autofinancement (023 & 021)	0,00
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT avec AUTOFINANCEMENT	372 839,59
RECETTES	BP 2023
013. Atténuation de charges	0,00
70. Produits des services du domaine	127 862,00
72. Travaux en régie	0,00
73. Impôts et taxes	0,00
74. Dotations et participations	0,00
75. Autres produits de gestion courante	215 962,59
<i>Total des recettes de gestion courante</i>	<i>343 824,59</i>
76. Produits financiers	0,00
77. Produits exceptionnels	10,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	343 834,59
042. Opérations d'ordre entre sections	29 005,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	29 005,00
002. Excédent antérieur reporté	0,00
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT	372 839,59

Section d'Investissement	
DEPENSES	BP 2023
13. Subventions d'investissement	0,00
20. Immobilisations incorporelles	0,00
204. Subventions d'équipement	0,00
205. Concessions et droits similaires	0,00
21. Immobilisations corporelles	212 680,00
23. Immobilisations en cours	0,00
Total des dépenses d'équipement	212 680,00
16. Emprunts et dettes assimilés	27 300,00
26. Participations et créances rattachées	0,00
27. Autres immobilisations financières	0,00
Total des dépenses financières	27 300,00
040. Opérations d'ordre en sections	29 005,00
041. Opérations d'ordres à l'intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	29 005,00
001. Déficit antérieur reporté	30 849,59
DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT	299 834,59
RECETTES	BP 2023
13. Subventions d'investissement	144 729,00
16. Emprunts et dettes assimilés	44 531,67
21. Immobilisations corporelles	0,00
23. Immobilisations corporelles en cours	0,00
Total des recettes d'équipement	189 260,67
10. Dotations, fonds divers et réserves	33 574,00
27. Autres immobilisations financières	0,00
024. Produits de cession	10,00
Total des recettes réelles d'investissement	222 844,67
040. 041. Opérations d'ordre en sections	76 989,92
Autofinancement (023 & 021)	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	76 989,92
001. Excédent antérieur reporté	0,00
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT	299 834,59

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

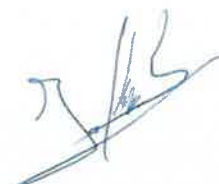
- Approuve le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe de l'Espace Nordique des Monts du Pilat,
- Approuve le rapport de présentation budgétaire et le lancement des opérations d'investissement pour 2023 telles qu'elles figurent dans ledit rapport,
- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer tous documents ou actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Prend acte de la communication à l'exécutif de la ventilation budgétaire indicative, par article, et le contenu prévisionnel de chacun d'eux.

**Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme.
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



Le Secrétaire de séance,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20230328-2023_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 28 Mars 2023

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 29 Mars 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Date de convocation :
23/03/2023

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

Date d'affichage :
29/03/2023

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Céline ELIE, Stéphane EXBRAYAT, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Chantal NIWINSKI, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Fabien PLASSON, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture de Saint-
Etienne le :

Et publication ou
notification du :

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Josselin DOURRET à Aurélie GRANGE,
- Vincent DUCREUX à Laurence LAROIX,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Geneviève MANDON à Christian SEUX,
- Laurent PEREZ à Robert CORVAISIER,
- Pascale ROCHETIN à Denis THOUMY,
- Mireille TARDY à Jean-François CHORAIN,
- Catherine VARIN à Chantal NIWINSKI,
- Isabelle VERNAY à Stéphane HEYRAUD.

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :
Sandra CHAFFANJON, Philippe HEITZ.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Julien MATHOULIN.

**Objet : Budget Annexe des bâtiments économiques en location – Approbation
du Budget Primitif 2023**

Monsieur le Président présente la proposition du Budget Primitif 2023 du Budget Annexe des bâtiments économiques en location.

(Montants en euros)

Section de Fonctionnement	
DEPENSES	BP2023
011. Charges à caractère général	8 900,00
012. Charges de personnel	0,00
014. Atténuation de produits	0,00
65. Autres charges de gestion courante	10,00
Total des dépenses de gestion courante	8 910,00
66. Charges financières	1 650,84
67. Charges exceptionnelles	10,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	10 570,84
042. Opérations d'ordre entre sections	21 429,37
022. Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	21 429,37
002. Déficit antérieur reporté	353 872,72
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT	385 872,93
Autofinancement (023 & 021)	43 600,00
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT avec AUTOFINANCEMENT	429 472,93
RECETTES	BP2023
013. Atténuation de charges	0,00
70. Produits des services du domaine	0,00
72. Travaux en régie	0,00
73. Impôts et taxes	0,00
74. Dotations et participations	0,00
75. Autres produits de gestion courante	423 323,33
Total des recettes de gestion courante	423 323,33
76. Produits financiers	0,00
77. Produits exceptionnels	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	423 323,33
042. Opérations d'ordre entre sections	6 149,60
043. Opérations d'ordre entre sections	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	6 149,60
002. Excédent antérieur reporté	0,00
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT	429 472,93

Section d'Investissement	
DEPENSES	BP 2023
13. Subventions d'investissement	0,00
20. Immobilisations incorporelles	0,00
204. Subventions d'équipement	0,00
205. Concessions et droits similaires	0,00
21. Immobilisations corporelles	2 524 782,00
23. Immobilisations en cours	0,00
Total des dépenses d'équipement	2 524 782,00
16. Emprunts et dettes assimilés	43 600,00
26. Participations et créances rattachées	0,00
27. Autres immobilisations financières	10,00
Total des dépenses financières	43 610,00
040. Opérations d'ordre en sections	6 149,60
041. Opérations d'ordres à l'intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	6 149,60
001. Déficit antérieur reporté	0,00
DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT	2 574 541,60
RECETTES	BP 2023
13. Subventions d'investissement	1 600 000,00
16. Emprunts et dettes assimilés	515 286,10
21. Immobilisations corporelles	0,00
23. Immobilisations corporelles en cours	0,00
Total des recettes d'équipement	2 115 286,10
10. Dotations, fonds divers et réserves	0,00
27. Autres immobilisations financières	0,00
024. Produits de cession	0,00
Total des recettes réelles d'investissement	2 115 286,10
040. 041. Opérations d'ordre en sections	21 429,37
Autofinancement (023 & 021)	43 600,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	65 029,37
001. Excédent antérieur reporté	394 226,13
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT	2 574 541,60

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

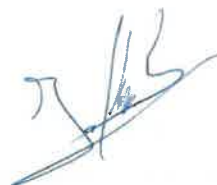
- Approuve le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe des bâtiments économiques en location,
- Approuve le rapport de présentation budgétaire et le lancement des opérations d'investissement pour 2023 telles qu'elles figurent dans ledit rapport,
- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer tous documents ou actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Prend acte de la communication à l'exécutif de la ventilation budgétaire indicative, par article, et le contenu prévisionnel de chacun d'eux.

**Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme.
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



Le Secrétaire de séance,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20230328-2023_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 28 Mars 2023

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 29 Mars 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Date de convocation :
23/03/2023

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

Date d'affichage :
29/03/2023

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Céline ELIE, Stéphane EXBRAYAT, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Chantal NIWINSKI, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Fabien PLASSON, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIERE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture de Saint-
Etienne le :

Et publication ou
notification du :

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Josselin DOURRET à Aurélie GRANGE,
- Vincent DUCREUX à Laurence LAROIX,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Geneviève MANDON à Christian SEUX,
- Laurent PEREZ à Robert CORVAISIER,
- Pascale ROCHETIN à Denis THOUMY,
- Mireille TARDY à Jean-François CHORAIN,
- Catherine VARIN à Chantal NIWINSKI,
- Isabelle VERNAY à Stéphane HEYRAUD.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :
Sandra CHAFFANJON, Philippe HEITZ.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Julien MATHOULIN.

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques –
Approbation du Budget Primitif 2023**

Monsieur le Président présente la proposition du Budget Primitif 2023 du Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques.

(Montants en euros)

Section de Fonctionnement	
DEPENSES	BP 2023
011. Charges à caractère général	1 864 185,00
012. Charges de personnel	0,00
014. Atténuation de produits	0,00
65. Autres charges de gestion courante	0,00
<i>Total des dépenses de gestion courante</i>	<i>1 864 185,00</i>
66. Charges financières	1 967,29
67. Charges exceptionnelles	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 866 152,29
042. Opérations d'ordre entre sections	1 710 058,73
022. Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 710 058,73
002. Déficit antérieur reporté	0,00
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT	3 576 211,02
Autofinancement (023 & 021)	159 501,92
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT avec AUTOFINANCEMENT	3 735 712,94
RECETTES	BP 2023
013. Atténuation de charges	0,00
70. Produits des services du domaine	1 143 650,00
72. Travaux en régie	0,00
73. Impôts et taxes	0,00
74. Dotations et participations	417 806,00
75. Autres produits de gestion courante	159 500,00
<i>Total des recettes de gestion courante</i>	<i>1 720 956,00</i>
76. Produits financiers	0,00
77. Produits exceptionnels	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 720 956,00
042. Opérations d'ordre entre sections	2 014 755,02
043. Opérations d'ordre entre sections	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	2 014 755,02
002. Excédent antérieur reporté	1,92
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT	3 735 712,94

Section d'Investissement	
DEPENSES	BP 2023
13. Subventions d'investissement	0,00
20. Immobilisations incorporelles	0,00
204. Subventions d'équipement	0,00
205. Concessions et droits similaires	0,00
21. Immobilisations corporelles	0,00
23. Immobilisations en cours	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00
16. Emprunts et dettes assimilés	159 500,00
26. Participations et créances rattachées	0,00
27. Autres immobilisations financières	0,00
Total des dépenses financières	159 500,00
040. Opérations d'ordre en sections	2 014 755,02
041. Opérations d'ordres à l'intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 014 755,02
001. Déficit antérieur reporté	308 369,91
DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT	2 482 624,93

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

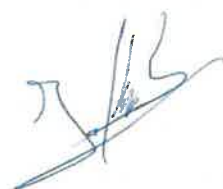
- Approuve le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques,
- Approuve le rapport de présentation budgétaire et le lancement des opérations pour 2023 telles qu'elles figurent dans ledit rapport,
- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer tous documents ou actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Prend acte de la communication à l'exécutif de la ventilation budgétaire indicative, par article, et le contenu prévisionnel de chacun d'eux.

**Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme.
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



Le Secrétaire de séance,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20230328-2023_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 28 Mars 2023

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 29 Mars 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Date de convocation :
23/03/2023

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

Date d'affichage :
29/03/2023

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,
Céline ELIE, Stéphane EXBRAYAT, Régis FANGET, André
GEOURJON, Aurélie GRANGE, David KAUFFER, Laurence LAROIX,
Cédric LOUBET, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël
MAURIN, Chantal NIWINSKI, Dominique PEYRACHON, Didier
PINOT, Fabien PLASSON, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON,
Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André
VERMEERSCH.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture de Saint-
Etienne le :

Et publication ou
notification du :

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Josselin DOURRET à Aurélie GRANGE,
- Vincent DUCREUX à Laurence LAROIX,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Geneviève MANDON à Christian SEUX,
- Laurent PEREZ à Robert CORVAISIER,
- Pascale ROCHETIN à Denis THOUMY,
- Mireille TARDY à Jean-François CHORAIN,
- Catherine VARIN à Chantal NIWINSKI,
- Isabelle VERNAY à Stéphane HEYRAUD.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :
Sandra CHAFFANJON, Philippe HEITZ.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Julien MATHOULIN.

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

Objet : Fixation des taux d'imposition 2023

Monsieur le Président présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

En conséquence, Monsieur le Président propose de maintenir les taux.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :
 - le taux de Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 23,37 %,
 - les taux de Taxes Ménages :
 - Taxe Foncier Bâti : 1,49 %,
 - Taxe Foncier Non Bâti : 5,09 %,
 - Taxe d'Habitation : 10,20 %,
 - le TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : 10.15 %.
- Charge Monsieur le Président :
 - de notifier cette délibération aux services préfectoraux,
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme.
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



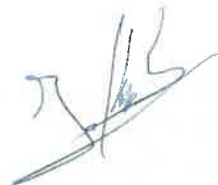
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20230328-2023_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

Le Secrétaire de séance,



**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 28 Mars 2023

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 29 Mars 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Date de convocation :
23/03/2023

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

Date d'affichage :
29/03/2023

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,
Céline ELIE, Stéphane EXBRAYAT, Régis FANGET, André
GEOURJON, Aurélie GRANGE, David KAUFFER, Laurence LAROIX,
Cédric LOUBET, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël
MAURIN, Chantal NIWINSKI, Dominique PEYRACHON, Didier
PINOT, Fabien PLASSON, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON,
Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André
VERMEERSCH.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture de Saint-
Etienne le :

Et publication ou
notification du :

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Josselin DOURRET à Aurélie GRANGE,
- Vincent DUCREUX à Laurence LAROIX,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Geneviève MANDON à Christian SEUX,
- Laurent PEREZ à Robert CORVAISIER,
- Pascale ROCHETIN à Denis THOUMY,
- Mireille TARDY à Jean-François CHORAIN,
- Catherine VARIN à Chantal NIWINSKI,
- Isabelle VERNAY à Stéphane HEYRAUD.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :
Sandra CHAFFANJON, Philippe HEITZ.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Julien MATHOULIN.

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Adhésion à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers
CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire**

Le Président rappelle :

- que le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire est tenu d'accomplir des prestations obligatoires pour le compte de toutes les collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés. Cet établissement reçoit tous les ans notre contribution pour accomplir ces missions.
De plus, à la demande expresse des collectivités affiliées, des services optionnels peuvent être proposés, c'est le cas en ce qui concerne la création du service dédié au conseil, au contrôle et à la réalisation des dossiers retraite transmis par ces collectivités. Pour chacun des services optionnels, l'équilibre financier doit être assuré et cela peut s'effectuer de plusieurs manières, à ce jour le Conseil d'administration a préféré appliquer des participations financières en fonction des prestations offertes plutôt qu'un taux additionnel.
- que l'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007, autorise le Centre de Gestion à assurer toutes tâches en matière de retraite et d'invalidité pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics.

Le Président expose :

- que le Centre de gestion a communiqué à la CCMP un projet de convention afin d'accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL, et à l'envoi des données dématérialisées relatives au droit à l'information de nos agents. S'agissant d'une mission particulière, le Centre de gestion propose que cette délégation s'effectue par nature de dossier, au vu d'une tarification fixée au 1^{er} janvier de chaque année prévoyant la possibilité pour la CCMP, de la dénoncer par courrier recommandé avec avis de réception dans un délai de trois mois à compter de la date d'envoi, si la CCMP ne souhaitait pas accepter les nouvelles conditions financières.
- que la solution proposée, présente le double avantage de pérenniser ce service optionnel et de ne cotiser qu'en fonction des besoins de la collectivité, en connaissant au préalable les conditions financières de l'année à venir.
- que de plus, l'évolution de la réglementation en matière de retraite et plus particulièrement dans la gestion des dossiers, ou de l'étude du départ en retraite demandée par ses agents (avec estimation de pension), est de plus en plus complexe à maîtriser.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 24 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, notamment son article 28, habilitant le président à agir sur délibération du conseil d'administration.

Vu la délibération n°2022-10-26/05 du 26 octobre 2022 du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire, autorisant le président à agir pour signer ladite convention ;

Décide

Article 1^{er}: d'accepter la proposition suivante :

De charger le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de la CCMP à compter du 1^{er} janvier 2032 pour une durée de 4 ans, sauf dénonciation par préavis de trois mois au-delà de la 1^{ère} année de fonctionnement, applicable selon les types de dossier ci-après détaillé, et selon les tarifs fixés ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2023 par la délibération du Conseil d'administration du CDG 42 n°2022-10-26 / 05 du 26 octobre 2022

■ La demande de régularisation de services	60 €
■ Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec	70 €
■ L'étude sur un départ en retraite et estimation de pension CNRACL	70 €
■ Le dossier de pension de vieillesse et de réversion	70 €
■ La qualification de Comptes Individuels Retraite	70 €
■ Le dossier d'étude préalable suivie d'une liquidation de la pension vieillesse	90 €
■ Le dossier de retraite invalidité	90 €
■ Etablissement des cohortes	
- Droit à l'information (DAI) : envoi des données dématérialisées de gestion des carrières (RIS)	45 €
- Droit à l'information (DAI) : envoi des données dématérialisées en simulation (EIG)	70 €
■ La qualification de Comptes Individuels Retraite	65 €
■ Des permanences délocalisées dans la collectivité (vacation de 3 heures)	200 €
■ Des séances d'apprentissage / de pratique professionnelle / d'approfondissement des connaissances (par 1/2 journée ou journée)	50€ de l'heure
■ La correction des anomalies remontant des DSN sur les comptes individuelles CNRACL des agents	
> pour les collectivités de moins de 50 agents, forfait annuel dès la 1 ^{ère} correction :	30 €
> pour les collectivités de plus de 50 agents :	
- forfait annuel, de la 1 ^{ère} correction à la 5 ^{ème} :	30 €
- au-delà de 5 corrections, pour chaque nouvelle demande, coût supplémentaire	10€

(Exemples : a- collectivités de 80 agents ayant sollicité 3 corrections d'agents en anomalie = 30 €
b- collectivités de 80 agents ayant sollicité 7 corrections d'agents en anomalie = 30+20 = 50€)

La CCMP peut recourir, sur simple demande écrite, à tout ou partie des prestations proposées ci-dessus.

En cas de modification de la tarification par le Conseil d'Administration du CDG 42, les nouveaux tarifs seront communiqués à la collectivité qui pourra résilier la convention par lettre recommandée avec avis demande d'avis de réception, en respectant un préavis de trois mois.

Le recouvrement des frais de la mission sera assuré par le CDG 42 à la fin de chaque trimestre, si des prestations ont été réalisées.

Article 2 : l'assemblée délibérante autorise le Président ou son représentant à signer la convention en résultant.

**Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme.
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



Le Secrétaire de séance,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20230328-2023_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 28 Mars 2023

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 29 Mars 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Date de convocation :
23/03/2023

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

Date d'affichage :
29/03/2023

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Céline ELIE, Stéphane EXBRAYAT, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Chantal NIWINSKI, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Fabien PLASSON, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture de Saint-
Etienne le :

Et publication ou
notification du :

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Josselin DOURRET à Aurélie GRANGE,
- Vincent DUCREUX à Laurence LAROIX,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Geneviève MANDON à Christian SEUX,
- Laurent PEREZ à Robert CORVAISIER,
- Pascale ROCHETIN à Denis THOUMY,
- Mireille TARDY à Jean-François CHORAIN,
- Catherine VARIN à Chantal NIWINSKI,
- Isabelle VERNAY à Stéphane HEYRAUD.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :
Sandra CHAFFANJON, Philippe HEITZ.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Julien MATHOULIN.

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

Objet : Conseillers numériques : reconduction du dispositif

Par délibération n°2020_128 du 15 décembre 2020, la CCMP avait candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le dispositif de création de postes de conseillers numériques (CN).

La CCMP avait été retenue et a ainsi créé deux postes par délibération n° 2021-64 du 11 mai 2021 :

- Un poste de CN affecté à l'accueil des Maisons France Services et du RLP, pour répondre aux problématiques numériques en lien avec le social,
- Un poste de CN en charge de l'accompagnement des entreprises et de la gestion de l'Eclosioir.

Le dispositif arrivant à son terme, l'Etat propose de signer de nouvelles conventions avec les bénéficiaires pour trois années. Les financements seront les suivants :

Typologie	Année 1	Année 2	Année 3	Total sur 3 ans
Structures publiques	17 500 € par poste (soit 70% de la base actuelle)	12 500 € par poste	12 500 € par poste	42 500 € par poste

Au vu de l'intérêt des missions remplies dans le champ des services à la population et du développement économique, il sera proposé de :

- Demander le renouvellement de la convention avec l'Etat,
- Poursuivre la mission des Conseillers numériques sur 3 années complémentaires,
- Proroger d'autant la durée des postes au tableau des effectifs.

Les agents seront recrutés sous la forme de contrat de projet, à temps complet.

Vu le budget primitif 2023 adopté par délibération n° 2023_20 du 28 mars 2023,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 2021_118 du 14 Décembre 2021,

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Autorise le renouvellement de la convention à intervenir avec l'Etat et la signature de l'ensemble des pièces s'y rapportant par le Président ou son représentant,
- Modifie le tableau des effectifs.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



Le Secrétaire de séance,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20230328-2023_26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 28 Mars 2023

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 29 Mars 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Date de convocation :
23/03/2023

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

Date d'affichage :
29/03/2023

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Céline ELIE, Stéphane EXBRAYAT, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Chantal NIWINSKI, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Fabien PLASSON, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture de Saint-
Etienne le :

Et publication ou
notification du :

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Josselin DOURRET à Aurélie GRANGE,
- Vincent DUCREUX à Laurence LAROIX,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Geneviève MANDON à Christian SEUX,
- Laurent PEREZ à Robert CORVAISIER,
- Pascale ROCHETIN à Denis THOUMY,
- Mireille TARDY à Jean-François CHORAIN,
- Catherine VARIN à Chantal NIWINSKI,
- Isabelle VERNAY à Stéphane HEYRAUD.

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :
Sandra CHAFFANJON, Philippe HEITZ.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Julien MATHOULIN.

Objet : Cabane d'accueil de l'Espace Nordique – Croix de Chaubouret : dépôt d'une demande de déclaration préalable de travaux sur la parcelle B162, sur la commune du Bessat

Monsieur le Président explique à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement global de la Croix de Chaubouret, divers travaux sont prévus, tels que le remplacement des bornes de camping-cars, le démantèlement des toilettes automatiques, l'enfouissement des colonnes de collecte...

Il est également souhaité le remplacement de la cabane d'accueil du ludoski existante qui est trop petite (moins de 5m²) par une cabane en bardage bois et toiture en plaque métal imitation tuiles rouge de 15,90 m² + 3m² de terrasse permettant l'accueil du public, un poste de secours et également un point d'information touristique en période hivernale.

Pour cela, une demande de déclaration préalable de travaux doit être déposée.

La CCMP est signataire avec la commune du Bessat d'un bail administratif de longue durée qui permet la mise à disposition d'un terrain.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve le dépôt d'une demande de déclaration préalable de travaux sur la parcelle B162, sur la commune du Bessat, pour l'implantation d'une nouvelle cabane d'accueil de l'Espace Nordique,
- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ont signé au registre tous les membres présents.

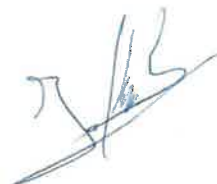
Copie certifiée conforme.

A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



Le Secrétaire de séance,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20230328-2023_27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 28 Mars 2023

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	26
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	35
Titulaires absents	1
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 29 Mars 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Date de convocation :
23/03/2023

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

Date d'affichage :
29/03/2023

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 26 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,
Céline ELIE, Stéphane EXBRAYAT, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, Philippe HEITZ, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Chantal NIWINSKI, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Fabien PLASSON, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture de Saint-
Etienne le :

Et publication ou
notification du :

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Josselin DOURRET à Aurélie GRANGE,
- Vincent DUCREUX à Laurence LAROIX,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Geneviève MANDON à Christian SEUX,
- Laurent PEREZ à Robert CORVAISIER,
- Pascale ROCHETIN à Denis THOUMY,
- Mireille TARDY à Jean-François CHORAIN,
- Catherine VARIN à Chantal NIWINSKI,
- Isabelle VERNAY à Stéphane HEYRAUD.

Vote :

- Pour : 35
- Contre : 0
- Abstention : 0

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 1 :
Sandra CHAFFANJON.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Julien MATHOULIN.

Objet : Mise en place du dispositif de soutien aux habitants pour l'acquisition de vélos et adoption du règlement d'aide

La marche et le vélo sont des modes de déplacement peu onéreux, rapides, bénéfiques pour la santé et l'environnement. Ils constituent des outils précieux au service de la transition écologique. Pour favoriser leur utilisation, le ministère chargé des transports a mis en place, dès 2018, plusieurs initiatives et aides financières, dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM) et du plan « vélo et mobilités actives ».

Pourtant, la part des déplacements en vélo reste bien trop basse : sur la CCMP, la part du vélo est de 0,46% sur les déplacements domicile-travail contre 3% des déplacements quotidiens en vélo au niveau national. L'objectif TEPOS de la CCMP est de passer à 6% de part modale d'ici 2030, soit 3,5% d'ici 2025.

Afin d'encourager l'usage du vélo au quotidien, la CCMP souhaite mettre en place le dispositif de subvention permettant aux habitants, de bénéficier de l'aide à l'achat de vélos (qui peut venir en complément de l'aide de l'Etat ou toute autre aide si le bénéficiaire est éligible).

La Commission AEEH du 30 mai 2022 et le Bureau du 4 juillet 2022 ont émis un avis favorable à la mise en place d'une prime pour aider les habitants à acquérir un vélo.

La Commission des Finances du 7 février 2023 a émis un avis favorable à l'inscription budgétaire d'une somme au Budget Primitif 2023, dédiée à la mise en place de cette prime.

Le montant inscrit au BP est de 20.000 € pour l'exercice 2023. Les aides seront attribuées par ordre d'arrivée des dossiers éligibles et complets dans la limite des inscriptions budgétaires.

Bénéficiaires de l'aide :

Peuvent bénéficier de cette aide toutes les personnes physiques sans conditions de revenus, majeures ou les mineurs actifs titulaires d'un contrat de travail, ou ayant un statut d'alternant ou d'apprenti, ou inscrit comme demandeur d'emploi, ayant leur résidence principale depuis plus de deux ans au moment de l'achat du vélo, sur l'une des 16 communes de la Communauté de communes des Monts du Pilat.

Sont exclues toutes personnes déposant une demande au titre de tout statut d'entrepreneur.

La subvention est limitée à une demande maximum par foyer (même adresse, même justificatif de domicile).

Critères de l'aide :

Pour être éligible à la prime, l'achat doit être effectué auprès d'un vendeur installé physiquement dans le Département de la Loire ou départements limitrophes de la CCMP. Tout achat par internet sur des sites de commerce en ligne, ne sera pas éligible.

Les vélos éligibles seront réservés à l'usage personnel du bénéficiaire.

Ils seront identifiés par le numéro d'identification unique conformément à l'application du décret n°2020-1439 du 23 novembre 2020.

Types de vélos :

- le vélo musculaire urbain ou vélo tout-terrain,
- le vélo à assistance électrique (VAE) ou VTT à assistance électrique (VTAE),
- les « speed bikes »,
- le vélo utilitaire ou familial, musculaire ou à assistance électrique,
- un kit de conversion « assistante électrique » monté par un professionnel.

L'achat de vélos ou de kit de conversion, équipés de batteries au plomb, les trottinettes et trottinettes électriques, les vélos tandems, les gyropodes et autres engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), sont exclus de ce dispositif de subvention.

Les vélos éligibles seront achetés à compter du 1er avril 2023 et jusqu'au 30 novembre 2023.

Le vélo ayant été subventionné ne pourra pas être cédé par l'acquéreur dans les deux années suivant son acquisition.

Montant de la subvention :

L'aide versée par la Communauté de communes est une subvention qui correspond à 20% maximum du prix d'achat TTC (après toute réduction appliquée par le vendeur) du vélo et qui est plafonnée à :

- maximum 100€ d'aide pour un vélo musculaire ou un kit d'installation VAE,

Prix d'achat TTC du vélo ou de l'installation du kit (exemple)	Montant de la subvention CCMP
300 €	$300\text{€} \times 20\% = 60 \text{ €}$ Aide de 60 €
500 €	$500 \times 20\% = 100$ Aide de 100 €
1000 €	Aide plafonnée à 100 €

- maximum 200€ d'aide pour un VAE, d'un « speed-bike » ou d'un vélo spécial.

Prix d'achat TTC du VAE ou vélo spécial (exemple)	Montant de la subvention CCMP
800 €	$800\text{€} \times 20\% = 160 \text{ €}$ Aide de 160 €
1.000 €	$1.000\text{€} \times 20\% = 200 \text{ €}$ Aide de 200 €
1.500 €	Aide plafonnée à 200 €

Il ne peut être attribué qu'une seule aide par personne physique et dans la limite d'un vélo par foyer. Un même demandeur ne pourra bénéficier d'une nouvelle aide qu'après une période de **5 années** après le versement de la première.

Cette aide ne peut pas être cumulable avec une aide similaire mise en place par une autre Communauté de communes, Communauté d'agglomération, et Métropole.

En revanche, elle peut être cumulable avec une aide similaire des autres collectivités suivantes, le cas échéant : l'une des 16 communes de la CCMP, le département de la Loire, la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Etat (« bonus vélo » ou « Prime à la conversion »).

La CCMP appliquera le principe de non-rétroactivité et ne subventionnera pas les achats effectués hors dispositif (c'est-à-dire avant la date de mise en œuvre de la délibération).

Pour en faire la demande, les habitants devront fournir les pièces nécessaires exigées dans les conditions d'octroi de l'aide, permettant de justifier les critères exigés.

La proposition de règlement est annexée à la présente délibération.

Vu le Budget Primitif 2023, adopté par délibération n° 2023_20 du 28 mars 2023,

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Valide la mise en place du dispositif de soutien aux habitants de la CCMP pour l'acquisition de vélos, à compter de la date exécutoire de la présente délibération,
- Adopte les modalités pratiques et les critères d'éligibilité présentés ci-dessus, qui seront repris dans un règlement de fonctionnement du « bonus vélo », annexé à la présente délibération,
- Délègue au Bureau les modifications ultérieures du dit-règlement qui relèveront des modalités de retrait et de dépôt du dossier de demande de subvention,
- Délègue au Bureau les attributions individuelles, conformément au règlement adopté et dans la limite des inscriptions budgétaires 2023,
- Autorise le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



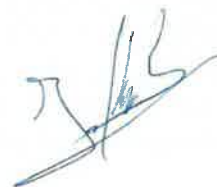
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20230328-2023_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

Le Secrétaire de séance,



**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 28 Mars 2023

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	26
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	35
Titulaires absents	1
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 29 Mars 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Date de convocation :
23/03/2023

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

Date d'affichage :
29/03/2023

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 26 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,
Céline ELIE, Stéphane EXBRAYAT, Régis FANGET, André
GEOURJON, Aurélie GRANGE, Philippe HEITZ, David KAUFFER,
Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Nathalie MATHEVET, Julien
MATHOULIN, Joël MAURIN, Chantal NIWINSKI, Dominique
PEYRACHON, Didier PINOT, Fabien PLASSON, Christian SEUX,
Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul
VALLOT, André VERMEERSCH.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture de Saint-
Etienne le :

Et publication ou
notification du :

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Josselin DOURRET à Aurélie GRANGE,
- Vincent DUCREUX à Laurence LAROIX,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Geneviève MANDON à Christian SEUX,
- Laurent PEREZ à Robert CORVAISIER,
- Pascale ROCHETIN à Denis THOUMY,
- Mireille TARDY à Jean-François CHORAIN,
- Catherine VARIN à Chantal NIWINSKI,
- Isabelle VERNAY à Stéphane HEYRAUD.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 1 :
Sandra CHAFFANJON.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Julien MATHOULIN.

Vote :

- Pour : 35
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Agence d'urbanisme EPURES : approbation du projet partenarial EPURES
et de l'avenant financier 2023**

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'approuver une convention avec l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, Epures.

Il rappelle le rôle de l'Agence d'urbanisme dont la communauté est adhérente.

L'objet de la mission des Agences d'urbanisme est défini par l'article L 132-6 du Code de l'urbanisme :

« ...

Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

- 1° De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
- 2° De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
- 3° De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- 4° De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- 5° D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines ;
- 6° De contribuer à la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier prévus au III de l'article L 302-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- 7° D'apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou d'une convention d'opération de revitalisation de territoire, dans les territoires qui sont situés à proximité de leur périmètre d'action.

... »

Il explique que le Conseil d'Administration de l'Agence d'urbanisme, dans le cadre des missions définies par l'article L 132-6 du Code de l'urbanisme, définit et approuve chaque année un programme partenarial d'activités mutualisé, pour lequel il sollicite de ses différents membres, une subvention.

Pour rappel, deux documents ont été signés avec l'Agence d'urbanisme :

- la charte partenariale qui pose les principes du partenariat
- la convention cadre qui organise le partenariat sur la durée ;

ces deux documents étant approuvés qu'une seule fois puisque valable tant que l'adhésion à l'agence d'urbanisme perdure.

Pour l'année 2023, il est demandé de valider l'avenant financier qui détermine le montant de la subvention annuelle au-delà de la cotisation, en fonction de l'intérêt que la Communauté de communes porte au programme partenarial 2023.

Monsieur le Président présente les documents et indique que la subvention de la Communauté à l'Agence d'urbanisme, s'élève à 42.753 € au-delà de la cotisation, pour l'année 2023.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'avenant financier et le versement d'une subvention de 42.753 € avec l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

**Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme.
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



Le Secrétaire de séance,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20230328-2023_29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 28 Mars 2023

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	26
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	35
Titulaires absents	1
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 29 Mars 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Date de convocation :
23/03/2023

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

Date d'affichage :
29/03/2023

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 26 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Céline ELIE, Stéphane EXBRAYAT, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, Philippe HEITZ, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Chantal NIWINSKI, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Fabien PLASSON, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture de Saint-
Etienne le :

Et publication ou
notification du :

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Josselin DOURRET à Aurélie GRANGE,
- Vincent DUCREUX à Laurence LAROIX,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Geneviève MANDON à Christian SEUX,
- Laurent PEREZ à Robert CORVAISIER,
- Pascale ROCHETIN à Denis THOUMY,
- Mireille TARDY à Jean-François CHORAIN,
- Catherine VARIN à Chantal NIWINSKI,
- Isabelle VERNAY à Stéphane HEYRAUD.

Vote :

- Pour : 35
- Contre : 0
- Abstention : 0

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 1 :
Sandra CHAFFANJON.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Julien MATHOULIN.

Objet : Gens du voyage - Dépôt d'une demande de permis de construire pour le terrain d'accueil familial sur St Julien-Molin-Molette

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la CCMP va entamer une nouvelle MOUS : Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale, en vue de sédentariser dans de bonnes conditions des familles de gens du voyage habitant le territoire la plus grande partie de l'année.

Les réflexions menées en collaboration avec les partenaires et les communes ont abouti, jusque-là, à la réflexion de créer sur le territoire divers lieux d'accueil pour l'accueil de ces familles, sous la forme de terrains familiaux.

Les familles bénéficiaires pourraient y louer à l'année un emplacement leur donnant accès à des sanitaires et une pièce de vie en plus de stationnement pour leur véhicules et caravanes et / ou roulottes.

Plusieurs pistes sont étudiées sur diverses communes : Bourg-Argental, Burdignes, Saint-Julien-Molin-Molette et Saint-Sauveur-en-Rue.

Le terrain proposé par la Commune de St-Julien pourrait faire l'objet du premier aménagement, tout en menant en parallèle les actions nécessaires sur les trois autres communes.

Le tènement est une parcelle appartenant à la Commune, cadastrée n° AE544, à proximité de terrains viabilisables. Il conviendrait pour l'accueil d'une famille. La parcelle située Pré Battoir, est d'une contenance de 5.539 m² mais seule une partie serait utilisée (300 m²), comme convenu avec la Commune, selon découpage de géomètre à réaliser. La commune mettra à disposition le terrain à la CCMP sous forme d'une convention de mise à disposition ou d'un bail emphytéotique et autorisera la CCMP à y réaliser des travaux.

Aussi, une demande de permis de construire est requise avant d'engager des travaux.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

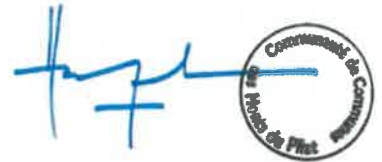
- Approuve le dépôt d'une demande de permis de construire sur la parcelle AE544 à St-Julien-Molin-Molette et d'engager les procédures de consultation pour travaux,
- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20230328-2023_30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

Le Secrétaire de séance,

